

MÉMOIRE PORTANT SUR:
L'ELAGISSEMENT DE LA ROUTE 131 NORD

DÉPOSÉ PAR :

MME HÉLÈNE DEBLOIS

JUIN 2007

L'élargissement de la route 131 Nord

En tant que résident de Notre-Dame-des Prairies, étant concerné directement par l'élargissement de la route 131 nous nous questionnons sur la nécessité de ce projet tel qu'il est actuellement proposé.

Dans un premier temps, nous nous questionnons sur le besoin d'élargir la route 131 alors que notre société veut réduire le transport automobile pour freiner l'émission de monoxyde de carbone. Comment expliquer l'élargissement de route, permettant un nombre accru des voitures en circulation, alors que nous demandons davantage de covoiturage et de transport en commun dans cette région. Le transport lourd (camion) ayant grandement diminué par la fermeture et les ralentissements des scieries plus au Nord, ne peut plus servir, selon nous, à justifier ce projet.

Le coin de la première Chaloupe et de la 131 nous préoccupe particulièrement. Il est vrai que l'angle de virage n'est pas à son idéal. Par contre, les autobus scolaires ne s'en formalisent pas depuis de nombreuses années. Seuls quelques camions de livraisons utilisent ce virage. Ceux-ci étant majoritairement constitués des camions de livraisons pour le dépanneur situé sur le coin de cette rue. Dans l'état actuel du projet, ce dépanneur disparaîtrait complètement et ces quelques camions devraient disparaître aussi. Seul resterait les camions livrant meubles et autres fournitures aux 39 maisons constituant le développement des rues desservies par la première Chaloupe. Selon nous, il n'y a plus de nécessité d'ajouter la voie de virage et du coin tel que proposé actuellement. En le faisant, il y aurait plusieurs arbres matures de couper (érables centenaires et plus d'une vingtaine d'épinettes). Nous demandons de revoir les plans proposés et de faire un coin tel que conçu pour la seconde

Chaloupe à l'angle de la ferme Régis et du Tim Horton. Ce dernier est beaucoup plus achalandé et utilisé par des camions remorque. Celui-ci ayant été légèrement arrondi sans l'ajout d'une voie supplémentaire. Une lumière de virage afin de pouvoir couper le trafic venant en sens inverse pourrait être ajoutée pour plus de sécurité.

Lors de la dernière réfection de la route 131 à Notre-Dame-des Prairies le ministère des transports nous a déjà coupé un accès sur la 131 et nous a posé un terre-plein ne nous permettant plus d'avoir un accès direct à notre l'entrée de notre domicile. Pour avoir accès à notre domicile nous devons faire des U-turn sur la 131. Une situation plutôt hasardeuse en été voir périlleuse en hiver. Ceux-ci étaient non seulement dangereux pour notre sécurité que celle des voitures roulant en sens inverse. Lorsque nous avons demandé au ministère des transports et à la municipalité de Notre-Dame-Des-Prairies de nous faire un nouvel accès à notre résidence ceux-ci non jamais voulu entendre raison (preuve de lettre enregistrée faisant foi). Nous avons alors défrayé entièrement les frais de cet accès et défiguré notre propre terrain. Aujourd'hui, non seulement on nous ampute d'une très grande partie de terrain (soit 448,3 m²) mais en plus on nous enlève nos deux entrées actuelles. Nous proposons que seul l'ajout d'une lumière de virage à l'intersection puisse éviter l'abat des arbres et notre sécurité. Comme cette rue ne donne un accès qu'à 39 résidences et que le dépanneur ne sera plus là pour recevoir des marchandises, nous ne voyons pas la nécessité de permettre l'emprise actuelle de notre terrain pour lequel nous payons nos taxes depuis plusieurs années.

Tel que le projet est présenté, notre résidence se verrait, de plus, coupé d'une bonne partie de son terrain avant. Notre façade de maison ne sera qu'à quatre mètres de la rue. A cette distance, nous nous classons parmi ceux qui auront un impact dit « moyen » quant aux bruits découlant de l'élargissement.

Aucune solution n'a été proposée pour atténuer ces bruits pour notre résidence. Lorsque nous avons assisté aux premières audiences, les réponses fournies concernant le bruit n'ont été répondu qu'à moitié. Le fait de devoir attendre entre 2 et 5 ans suivant le projet afin de voir l'impact réel est aberrant. De plus, les conditions dans lesquels ont été prises les mesures de bruits et les lieux n'ont pu nous être fournis.

En plus du bruit, les vibrations sont également une source d'inquiétudes. Actuellement, nous ressentons des vibrations lors du passage des camions lourds. Déjà nous ne pouvons imaginer en avoir davantage. Si le projet actuel va de l'avant, nous pouvons prédire que les vibrations augmenteront tant en quantité qu'en force puisque les poids lourds passeront à quatre mètres de nos fenêtres. Les structures actuelles de nos demeures pourront-elles supporter celles-ci ? Si des bris sont attribuables au projet (fissures des solages, affaissement de terrain, bris de vaisselles dans les armoires, etc.) peut-on croire que le ministère fera les correctifs nécessaire ou serons-nous encore ceux qui devront déboursier?

Concernant notre propre sécurité et celle de nos enfants nous craignons de voir une automobile ou un camion défoncer le coin de notre résidence ou pire la chambre d'enfant.

Tel qu'il a été démontré lors des premières audiences publiques de mai dernier, il est impossible de garer une voiture s'il y a moins de cinq mètres de distance entre la route et la demeure. C'est-à-dire qu'il nous sera impossible de nous stationner et d'utiliser notre garage. Il nous sera également impossible de jouir de la façade de notre demeure. Nous ne voulons même pas imaginer le risque encouru de devoir reculer de notre garage directement sur la route 131 se

qui serait plutôt risqué vu la vitesse actuel des voitures (nous sommes dans la limite de 70 km/h mais on y roule en moyenne 90 km/h).

Tel que le plan actuel est conçu, notre terrain en façade et de côté se trouve grandement amputé. Nous nous demandons comment, le ministère du transport croit que nous pourrions déneiger notre entrée si aucun espace n'est disponible en façade et de côté ? Le sel et le gravier étendu pour le déglacage des routes ne risque-t-il pas d'endommager nos arbustes et l'aménagement paysagé actuel de notre demeure ?

Enfin, la dévaluation de notre demeure sera importante. Qui selon-vous, sera intéressé à l'achat d'une demeure située à quatre mètres d'une autoroute ? Nous ne disons pas le mot autoroute pour rien, car la route 131, tel que proposé, sera de 5 voies de largeur face à notre maison. Cela équivaut à rien de moins qu'à l'autoroute 40 entre Montréal et Québec ou à la 31 entre Lavaltrie et Joliette. Nous ne pouvons croire que le flow quotidien de voitures et camions exige un tel ajout de voies. Cette demeure, nous l'avons acquise comme un investissement. Chaque année, nous dépensons temps et argent afin de veiller à son amélioration et son entretien. Nous ne pouvons assumer la perte sur cet investissement et surtout sur la perte de notre qualité de vie.

Nous avons trouvé lors des dernières audiences que peu de réponses ont pu être fournies aux gens concernés par le projet. Malgré que certaines études aient été réalisées par le passé, nous croyons qu'il est inconcevable de baser un projet d'une telle envergure sur des études datant parfois à plus de 10 ans. Nous tenons à signaler que les plans actuels sont inexacts concernant notre demeure. Il y a déjà plusieurs années que nos entrées ont été modifiées mais les mises à jour des documents déposés pour ce projet n'en tiennent pas compte. Nous n'avons pas été convaincu du bien fondé de cette solution et croyons que trop de

questionnements sont restés en suspend. Nous ne voulons pas permettre à ce projet d'aller de l'avant sans avoir obtenu des réponses claires. Nous croyons également que l'argent des contribuables (le notre) serait mieux investi dans la réflexion des structures existantes.

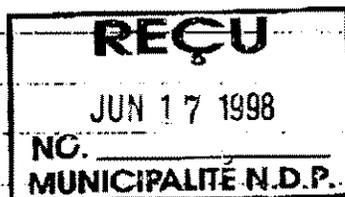
Joliette 17 juin 98

A qui de droit,

À la suite des travaux publics sur la Rte 131, mon entrée a été affectée. Compte tenu de la situation, je demande au Ministère de me faire une entrée sur la 1^{re} Chaloupe.

Bien A Vous

Hélène Delvaie



Le 30 juin 1998

Madame Hélène Deblois

OBJET: Demande de réfection de l'entrée charretière

Madame,

Nous accusons réception de votre lettre du 17 juin 1998 relativement au sujet mentionné en rubrique.

À cet effet, nous désirons vous assurer que les mesures nécessaires ont été prises pour que votre demande soit examinée rapidement par les services techniques municipaux et que des recommandations soient données à ce sujet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Secrétaire-trésorier et directeur général,



Carol Henri

/sd

592 ROUTE 131
RESIDENCE

COMMENTAIRES :

En désaccord avec la proposition
du ministère, il désire que
moins deux entrées & Hameçnières
soient conservées et de
plus dans leur largeur
existante

1 seule au
choix
11m max

PROPRIETAIRE:

Helène Deblais
HELENE DEBLOIS

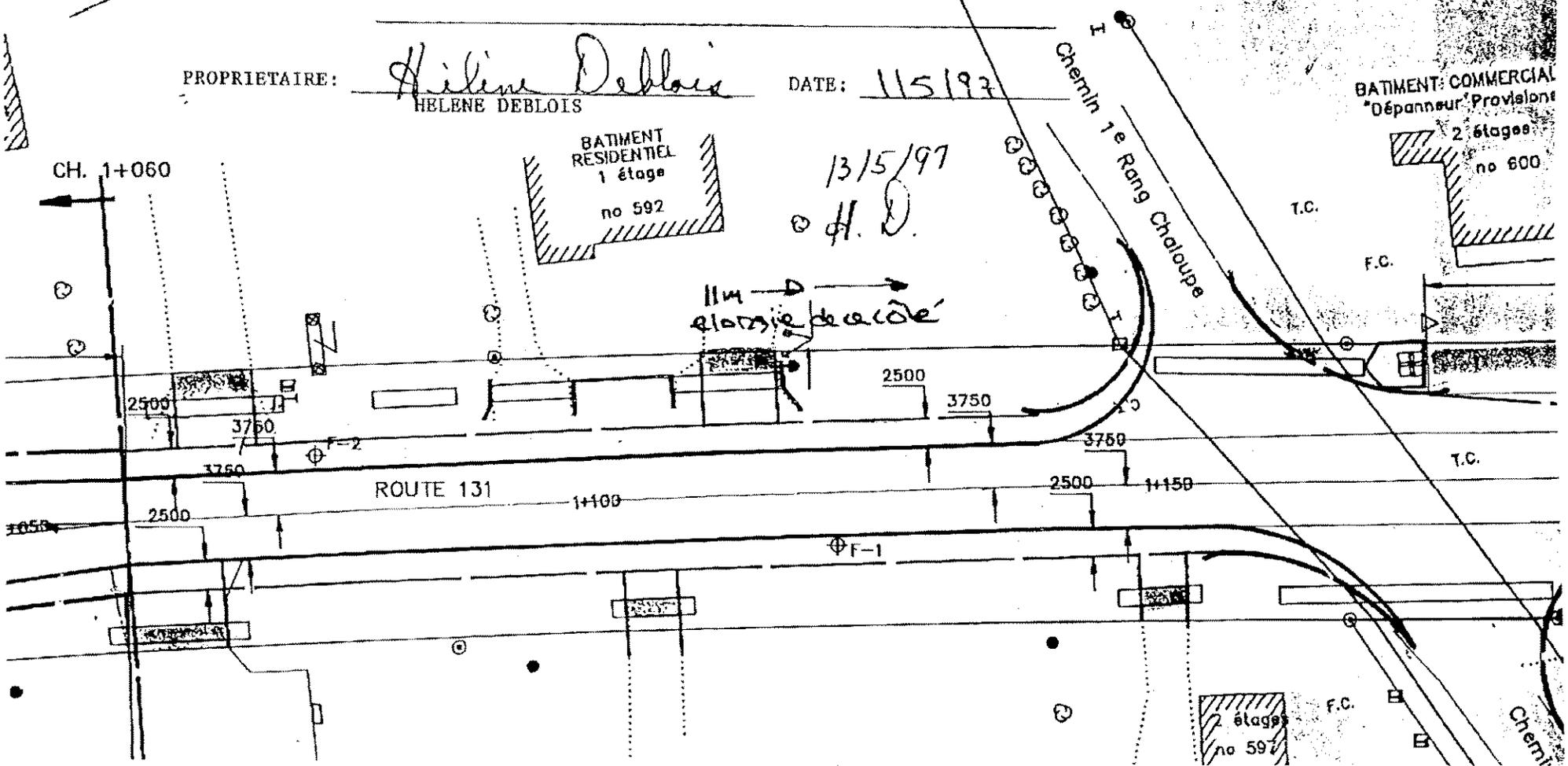
DATE:

11/5/97

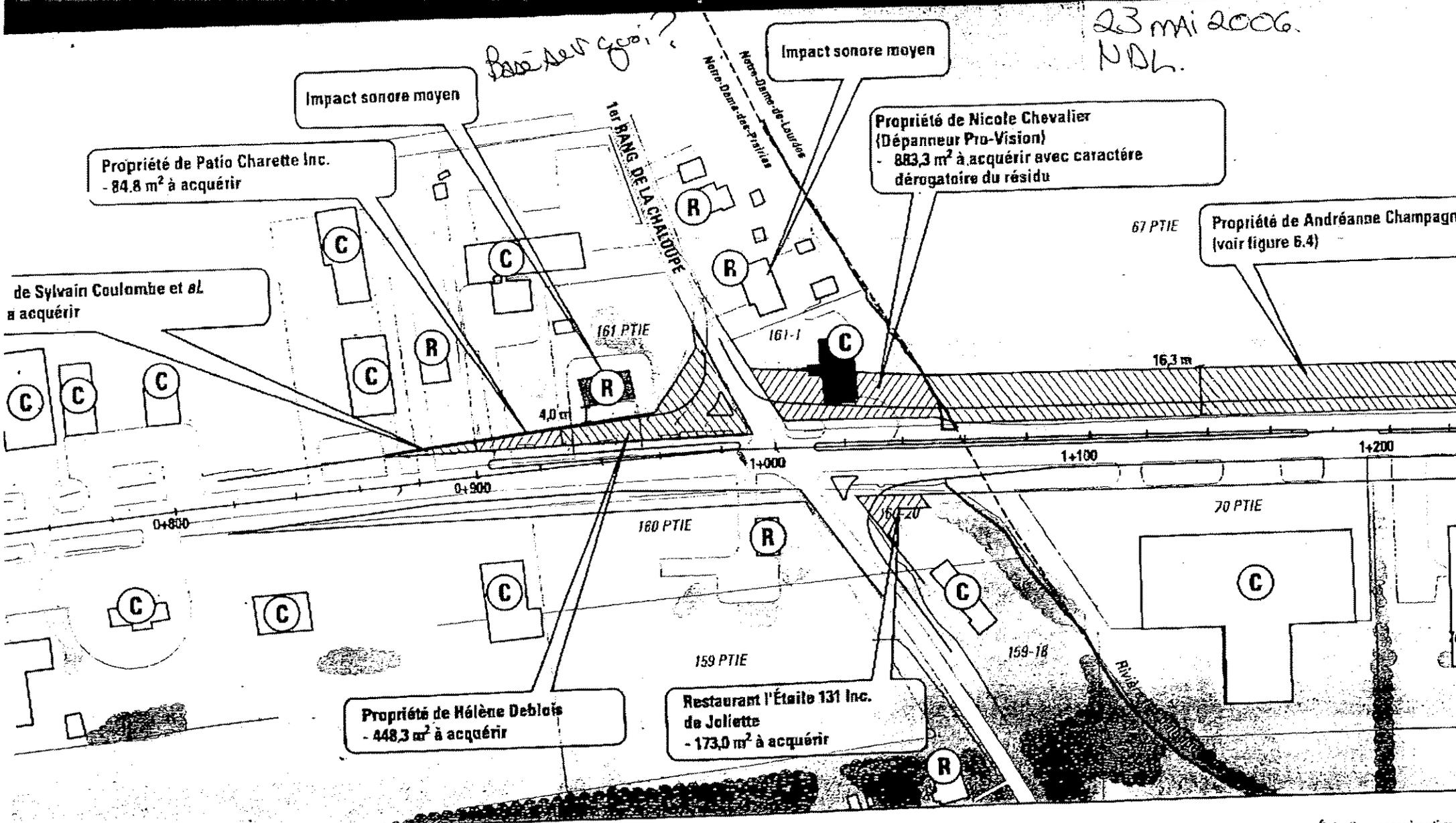
BATIMENT
RESIDENTIEL
1 étage
no 592

13/5/97
H. D.

BATIMENT COMMERCIAL
"Dépanneur" Provisions
2 étages
no 600



23 mai 2006.
N.D.L.

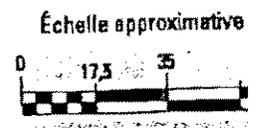


Liens et bâtiments touchés dans les milieux construits avec autres impacts - Secteur du 1^{er} Rang de la Chaloupe

- Bâtiment devant obligatoirement être acquis
- Bâtiment qui pourrait être acquis ou déplacé

- Limite d'emprise projetée
- Limite d'emprise existante

Terre-plein (modifie les accès aux entreprises et résidences)



Février 2004
Sources: -MTO, Fiche de planification de la planification, de levé, 1:2 000
-Métrico graphique des trois municipalités visées